



# Tribune libre

## Expression de l'opposition

*La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.*

*NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.*

### **Le local n'est pas un bocal**

M. Lopez isole de plus en plus notre ville. Relations très tendues au sein de l'intercommunalité, prises de bec dès l'installation du nouveau Conseil Départemental et opposition frontale à la Région: le bilan est désastreux et Moissac de plus en plus seule.

Même les politiques où le travail en commun doit être la règle se font désormais sans discussion. Dernier exemple: la mobilité. Alors que nous avons pensé un plan de circulation articulant les navettes régionales, les trains, les bus du département et les aires de co-voiturage porté par l'inter-communalité, M. Lopez propose une navette intra-moissagaise... La même qui avait échoué il y a 20 ans parce que les territoires ne s'arrêtent pas aux frontières de la commune et que nos déplacements ne tiennent pas compte des fâcheries politiques dont M. Lopez est aujourd'hui devenu spécialiste.

*territoires-et-moissac.fr*